



A R R E S T  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

*Qui autorise le sieur de la Rochette, préposé à la liquidation des papiers du Canada, à payer aux particuliers dénommés dans l'état annexé à la minute du présent arrêt, les sommes pour lesquelles chacun d'eux y est compris, & ce, en Reconnoissances, garnies de trois Coupons d'intérêts seulement.*

Du 14 Octobre 1767.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

**L**E ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu en son Conseil le 29 juin 1764, par lequel en ordonnant la liquidation des Lettres de change & Bil-

L 6

